



Licenciement pour suppression de poste

Par **boucher**, le **08/01/2008** à **17:17**

bonjour, je vais être licencié pour suppression de poste après cinq ans et six mois dans l'entreprise. j'ai droit normalement à 1 dixième des salaires perçus pour cette période mais je ne vois pas à quoi cela correspond exactement et quel calcul faire. pourriez-vous m'éclairer s'il vous plaît cordialement.

Par **jeanyves**, le **08/01/2008** à **17:59**

Bonjour,
Vous allez être licencié pour motif économique (suppression de poste), l'indemnité de licenciement à laquelle vous avez droit n'est pas de 1/10 mais de 2/10
Article L122-9 code du travail:
"Le salarié lié par contrat de travail à durée indéterminée et qui est licencié alors qu'il compte deux ans d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur a droit, sauf en cas de faute grave, à une indemnité minimum de licenciement. Le taux de cette indemnité, différent suivant que le motif du licenciement est le motif prévu à l'article L. 321-1 ou un motif inhérent à la personne du salarié, et ses modalités de calcul, en fonction de la rémunération brute dont il bénéficiait antérieurement à la rupture du contrat de travail, sont fixés par voie réglementaire."
Il vous faut calculer votre salaire de référence de la façon suivante:
1° Vous additionnez vos 12 derniers de salaire brut (salaire, prime, ...)
2° Vous divisez par 12 (vous obtenez votre salaire de référence)
Pour déterminer le montant de votre indemnité:
Votre salaire de référence X 2/10 X 5 (ans) = Votre indemnité
Tous vos calculs se font en Bruts
Restant à votre disposition,
jeanyves

Par **boucher**, le **08/01/2008** à **18:45**

merci jeanyves mon salaire étant de 2396 eur brut auriez vous la gentillesse de calculer 2 dixième sur 5ans édemi je vous en serai très reconnaissant encore merci.

Par **jeanyves**, le **08/01/2008** à **19:20**

Bonjour,
Votre indemnité de licenciement sera de: $2396 \times 0,2 \times 5 = 2396$ Euros
Vous aurez donc 1 mois de salaire.
jeanyves

Par **boucher**, le **08/01/2008** à **19:22**

merci beaucoup